

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Une reconnaissance et une valorisation du bénévolat



La médaille de la jeunesse et des sports a été créée par décret du 14 octobre 1969. Transformée par un décret du 18 décembre 2013 en médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (JSEA), traduisant ainsi la volonté de l'État de reconnaître la valeur universelle de l'engagement bénévole par-delà les frontières associatives. Elle est un levier de reconnaissance et de valorisation du bénévolat.

Cette décoration est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service :

- de l'éducation physique et des sports,
- des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives,
- des centres de vacances et de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire,
- d'activités associatives au service de l'intérêt général,
- de toutes les activités se rattachant aux catégories désignées ci-dessus.

Cette décoration est décernée aux personnes sous réserve de justifier des conditions d'ancienneté requises :

Médaille de bronze : 6 ans d'ancienneté

Médaille d'argent : 10 ans d'ancienneté dont 4 dans l'échelon bronze

Médaille d'or : 15 ans d'ancienneté dont 5 dans l'échelon argent

Elle peut aussi être attribuée à titre posthume.

Une attention particulière est portée pour valoriser de manière concomitante des candidatures féminines et masculines.

Dépôt des dossiers

Pour être recevable, toute proposition de candidature doit comporter le formulaire dûment complété, accompagné de la photocopie de la carte d'identité recto verso. Les personnes proposées doivent résider ou avoir un engagement associatif dans les Pyrénées-Atlantiques.

Dates des promotions :

- 1er janvier : échelons OR et ARGENT (date butoir de réception du dossier : 15 septembre)
- 14 juillet : échelon BRONZE et lettre de félicitations (date butoir de réception du dossier : 1er juin)

Formulaire à envoyer uniquement par mail.

Contact

Madame Christine DUCOUSSO

05.40.54.74.01

christine.ducoussou@ac-bordeaux.fr